

Pouvoir d'emprunt—Loi

son exposé très précis, et qui, à mon sens, est fondamentalement important, puisqu'il apporte devant cette Chambre une dimension, un volet, qui, malheureusement, n'a pas suffisamment été mentionné en cette enceinte, à savoir que nos amis du gouvernement se flattent, se «pètent les bretelles», si vous me permettez l'expression, pour nous dire que l'inflation est à son plus bas niveau, que les taux d'intérêt sont également bas et que tout va bien. Et on oublie, malheureusement, de faire des comparaisons . . .

M. Fontaine: C'est vrai, cela va bien.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): avec ce qui existait avant 1984, où, comme mon collègue l'a si bien mentionné, on a dû faire face à une récession absolument historique où tous les pays industrialisés ont dû, pour des raisons de décence humanitaire, orienter les finances publiques vers un déficit.

Aujourd'hui, cette page est tournée et on vit une prospérité. On vit une abondance. On vit une période qui permettrait, à mon avis, une plus grande générosité à l'intérieur de programmes absolument fondamentaux et essentiels particulièrement au niveau de la jeunesse. Je sais que mon collègue s'occupe, avec énormément de brio, du dossier de la jeunesse. Je voudrais lui poser la question suivante, madame la Présidente: Est-ce que depuis 1984, ce gouvernement a pris l'initiative concrète de programmes, de mesures pour venir en aide aux jeunes étudiants et à ceux qui complètent des études, et particulièrement au niveau d'une enveloppe budgétaire extrêmement importante, soit le Fonds Laprade? On a annoncé il y a quelques mois, après beaucoup d'années de retard, que le Fonds Laprade était libéré. On a annoncé qu'il y avait 80 quelque millions de disponibles, et à l'intérieur de cette enveloppe budgétaire importante, est-ce qu'il y a des volets, est-ce qu'il y a des dimensions qui s'appliquent aux jeunes qui voudraient être associés à la création d'emplois?

M. Grondin: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de me poser une question sur un dossier ou sur un problème aussi important que celui du Fonds Laprade, en ce qui touche la possibilité pour les jeunes de se retrouver ou d'avoir une portion de ce Fonds qui pourrait éventuellement servir. Malheureusement, jusqu'à ce jour, on n'a pas pu voir tellement de dossiers qui ont été approuvés et qui vont permettre aux jeunes de pouvoir bénéficier des possibilités que le Fonds Laprade devrait normalement permettre. Malheureusement, c'est un peu ce qui est ressorti de l'ensemble des mesures qui ont été prises, autant par le gouvernement conservateur que par le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest), lorsque depuis 1984, comme le signalait mon collègue, il s'interrogeait à savoir s'il y avait des mesures ou des programmes qui avaient été mis de l'avant pour faciliter la tâche aux jeunes qui sortent des études, ou encore même les jeunes qui ne sont pas aux études et qui avaient de la difficulté à se trouver de l'emploi.

Malheureusement, depuis 1984, et plus particulièrement depuis que je siège en cette Chambre, j'ai eu l'occasion d'interroger à maintes reprises le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) pour lui demander quand, par exemple, il y aurait une véritable politique jeunesse, une véritable politique sur les possibilités ou sur tous les problèmes auxquels est confrontée la jeunesse canadienne. Et on a toujours eu des réponses assez vagues, des réponses qui nous disaient: Eh bien, écoutez, il n'y a pas de problème, actuellement la situation économique est

bonne, on crée beaucoup d'emplois, et les jeunes sont bien servis par le gouvernement conservateur. Je me souviens fort bien également du fait que dans cette Chambre le premier ministre (M. Mulroney) avait même fait à quelques reprises une déclaration à l'effet que le Programme Katimavik, par exemple, serait remplacé. Lorsqu'on a aboli le Programme Katimavik, on reconnaissait la valeur de ce programme, et le premier ministre avait fait une intervention disant qu'effectivement il y aurait un programme qui le remplacerait. Or, depuis 16 mois que je siège dans cette Chambre, et après plusieurs questions sur ce sujet, on n'a toujours pas de programme qui remplace le Programme Katimavik, du moins dans son sens, et lorsqu'on a créé certains programmes, c'étaient des programmes tellement limités et restreints à des régions ou à des villes majeures du Canada, que l'on semblait complètement ignorer ou ne pas se rendre compte qu'il existe beaucoup de jeunes dans différentes régions du Canada qui auraient besoin d'aide pour être capables de mettre sur pied une structure, une organisation, une entreprise efficaces.

Personnellement, je suis très déçu de cette position ou de cette absence de politiques que le ministre d'État (Jeunesse) n'a pas encore mises sur pied et de cette absence également de programmes pour remplacer, entre autres, le Programme Katimavik, mais également des autres programmes qui ont été mis de l'avant, mais uniquement dans certaines régions du Canada, de telle sorte que les disparités régionales tel qu'on l'a mentionné à maintes reprises existent toujours, et certains jeunes Canadiens sont pénalisés par rapport à d'autres Canadiens qui vivent dans les grands centres.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Mon collègue a également beaucoup parlé dans son exposé du fameux programme Défi 88. Je sais par expérience, pour avoir vécu Défi 85, Défi 86 et Défi 87, que les corporations sans but lucratif sont indécemment négligées par le biais de ce programme-là, si bien que l'on donne l'accent à l'entreprise privée, ce qui n'est pas en soi un mal, sauf qu'il y a une réalité qui est absolument désagréable et injuste, c'est à l'égard des très petites communautés où effectivement l'entreprise privée n'est pas présente, si bien que les étudiants qui émanent de ces petites communautés n'ont aucune chance de travailler à l'intérieur de leur communauté.

La question que j'adresse à mon collègue est la suivante: Est-ce qu'il sait si le Programme Défi 88 sera amélioré sur cette facette, permettant ainsi aux organismes sans but lucratif d'avoir pleinement accès à ce programme?

M. Grondin: Madame la Présidente, mon collègue a parfaitement raison de soulever cette question, surtout lorsqu'il y a eu une session d'information par le ministre d'État (Jeunesse) pour expliquer le programme Défi 88, il mentionnait à ce moment-là que les critères seraient les mêmes que l'an dernier, donc qu'il y aurait évidemment cette espèce de discrimination à l'endroit des organismes sans but lucratif, mais si on se rappelle bien, Défi 87 avait permis aux organismes sans but lucratif qui relevaient du réseau du ministère des Affaires sociales de s'intégrer à la dernière minute et de bénéficier des possibilités du programme. Malheureusement, lorsqu'on est allé assister à la séance d'information du ministre d'État (Jeunesse) et lorsqu'il a dit que c'était la même situation que pour Défi 87, on a pensé que les organismes qui relevaient du réseau des Affaires sociales, des centres d'accueil, par exemple, auraient